Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 13/10/2023
ID : 001-250102365-20231010-D2023041-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023
Convocation en date du 4 octobre 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023041
Objet : Contrat de sous-traitance et acte de sous-traitance pour un appel d'offres de la CA3B

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE Vincent MANCUSO – Max ORSET
CCD : Jean François JANNET
3CM : Jean Philippe FAVROT
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
Excusés remplacés par le suppléant :
HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET
Excusés ayant donnés procuration :
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN
CCD : Gérard BRANCHY pouvoir à Jean François JANNET
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Bernard PERRET - Claude CHARTON pouvoir à Guy ANTOINET - Christine FRANCOIS pouvoir à Jean Luc ROUX
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT pouvoir à Hélène BROUSSE
Excusés :
CA3B : Patrick BOUVARD – Jonathan GINDRE – Thierry PALLEGOIX - Benjamin RAQUIN
CCD : Audrey CHEVALIER – Sonia PERI
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231010-D2023041-DE

Vu l'appel d'offre lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire et notamment le lot 5 « Mise à disposition d'un quai de transfert et transport des déchets – zone sud »,

Vu la promesse de vente signée le 27 février 2023 entre Organom et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse concernant la vente de parcelles afin de déplacer la plateforme de stockage des boues de la Communauté d'Agglomération vers un site lui appartenant et isolé physiquement des installations d'Organom,

Vu le courrier transmis le 23 juin 2023 à Madame La Préfète relatif à la notification de la mise en arrêt définitif des activités de compostage de déchets verts et de broyage de déchets de bois au titre du livre V du code de l'environnement (ICPE),

Vu la note juridique du Cabinet Sensei Avocats sur la possibilité d'Organom de candidater à un appel d'offres lancé par l'un de ces membres,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, des bâtiments seront disponibles sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne à Viriat,

Considérant la sollicitation de l'entreprise EGT Environnement auprès d'Organom pour utiliser le quai de transfert d'Organom à Viriat,

Organom possède les moyens matériels et humains pour accueillir un flux de 4 200 tonnes par an de déchets ménagers recyclables sous réserve de l'accord de la DREAL.

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer un contrat de sous-traitance avec l'entreprise EGT-ENVIRONNEMENT pour un montant de 88 800€ pour la durée totale de l'accord-cadre (1 an plus 3 reconductions d'un an) pour l'exécution de la partie mise à disposition d'un quai de transfert de l'accord-cadre cité ci-dessus avec la mention d'une réserve de l'obtention de l'accord de la DREAL pour cette activité.
Autorise le Président à signer l'acte de sous-traitance (DC4) relatif à cet accord-cadre.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président